

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	ون DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	ت DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	ال DISPARUS المفقودون
en	ف DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE

Aout 2018

Sommaire

El watan, 01.08.2018, Procès du militant Salim Yezza : Le verdict renvoyé aux 7 août.....	02
El watan, 01.08.2018, D'importantes restrictions imposées, Visa, une arme contre l'Algérie	04
El watan, 08.08.2018, Condamné à une année de prison avec sursis, Salim Yezza retrouve la liberté après 24 jours au cachot	07
Liberté, 12.08.2018, AFFAIRE DE LA COCAÏNE D'ORAN, La drogue proviendrait du Brésil, selon la presse espagnole	09
L'expression, 12.08.2018, 250.000 UNIVERSITAIRES ONT OPTÉ POUR D'AUTRES NATIONALITÉS, La grande saignée des cerveaux.....	11
El watan, 14.08.2018, Tentative de suicide collectif de chômeurs à Ouargla ...	13
Liberté, 14.08.2018, FACE À LA RÉPRESSION ET À LA SUCCESSION QUI SE PRÉPARE, Démission quasi générale de la société !.....	14
El watan, 14.08.2018, Affaire du détenu d'opinion Merzoug Touati, Rassemblement, le 20 août à Ifri, au musée du Congrès de la Soummam.....	16
Liberté, 14.08.2018, ALORS QUE LE BLOGUEUR MERZOUG TOUATI EST À SON 37E JOUR DE GRÈVE DE LA FAIM, Le silence "troublant" du gouvernement	19
El watan, 14.08.2018, Interdiction du sit-in du mouvement Mouwatana à Alger : Talaie El Hourriyet et la LADDH condamnent	21
Liberté, 15.08.2018, SUR DEMANDE DE SA MÈRE ET DU COMITÉ DE SOLIDARITÉ, Merzoug Touati suspend sa grève de la faim.....	23
Liberté, 19.08.2018, IL COMPTE L'ORGANISER EN OCTOBRE PROCHAIN, Conférence nationale du mouvement Mouwatana	25
Lesoirdalgerie, 20.08.2018, Le terrorisme a encore fait parler de lui à Ahnif, Émouvantes obsèques de l'enfant Bachir à Tamellahth	27
L'expression, 20.08.2018, SALSABIL, 9 ANS, A VÉCU L'HORREUR À ORAN, Kidnappée, violée et jetée du 6e étage.....	30
Liberté, 26.08.2018, LA POLICE L'A LIBÉRÉE QUELQUES HEURES APRÈS SON RAPT, Une fillette de 13 ans enlevée jeudi à Tlemcen	32
El watan, 26.08.2018, Epidémie de Choléra : Des chiffres et une gestion chaotique	33
Liberté, 26.08.2018, PRISE EN CHARGE DE LA QUESTION MIGRATOIRE, Benhabyles appelle à la mobilisation internationale.....	36
Liberté, MESSAOUD BABADJI, UNIVERSITAIRE ET MILITANT DE LA LADDH, "La peine capitale n'est pas dissuasive".....	37
Liberté, 26.08.2018, APPLICATION DE LA PEINE DE MORT, Le débat relancé après chaque infanticide	39

El watan, 01.08.2018, Procès du militant Salim Yezza : Le verdict renvoyé aux 7 août,



Lors du procès qui s'est déroulé le 24 juillet au tribunal de Ghardaïa, le parquet avait requis deux années de prison ferme et 100 000 DA d'amende contre Salim Yezza.

Le verdict du procès du militant des droits de l'homme, Salim Yezza, a été renvoyé au 7 août prochain. Le tribunal de Ghardaïa a jugé qu'il n'était pas encore possible de prononcer le verdict. Le procès s'est déroulé le 24 juillet dernier. Durant ce procès, le parquet avait fait un sévère réquisitoire et requis deux années de prison ferme et 100 000 DA d'amende contre le mis en cause, poursuivi pour «incitation à la haine» et «attroupement illicite».

L'avocat de la défense, Koceila Zerguine, a jugé qu'il n'y avait pas d'élément probant étayant les accusations retenues contre son client. Me Zerguine a en effet demandé la relaxe de Salim Yezza. Contacté par nos soins, l'avocat a rappelé les vices de forme relevés lors du procès. Il a précisé que la publication pour laquelle est poursuivi son client date du 25 avril 2014. Les poursuites contre Yezza ont été engagées par le parquet le 9 avril 2018. Les faits sont donc frappés de prescription en matière pénale, car ils datent de plus de trois ans, a expliqué Me Zerguine.

L'avocat a également affirmé que le parquet s'est trompé d'article pour le deuxième chef d'inculpation. Le procureur s'est référé, selon lui, dans la plainte à l'article 295 qui traite de la violation de domicile, au lieu de l'article 295 bis 1. Il s'agit donc d'un vice de forme relevé par l'avocat en audience. Aussi, Me Zerguine estime que «les chefs d'inculpation retenus contre son client, à savoir

”incitation à la haine” et ”incitation à attroupement”, ne sont pas appuyés par des preuves tangibles».

«Mon client est jugé pour sa publication du 25 avril 2014 qui ne contient pas de propos incitateurs à la haine ou à l’attroupement. Bien au contraire. Il parlait dans cette publication de l’humanisme, du vivre-ensemble, de la non-discrimination entre Algériens. On ne peut donc pas l’accuser de l’opposé de ces valeurs», a souligné Me Zerguine, qui a affirmé que Salim Yezza a vivement dénoncé la violence qui a secoué à l’époque la vallée du M’zab.

L’avocat a assuré que Salim Yezza avait clairement exprimé sa solidarité avec les victimes du M’zab. «La solidarité n’a jamais été un crime», a réaffirmé Me Zerguine. Aussi, cet avocat a relevé la condamnation par Salim Yezza de l’instrumentalisation de la religion. «Mon client a le droit d’exprimer des idées et des opinions politiques sur la séparation de la religion de l’Etat. La liberté de culte, de conscience et d’opinion est garantie par la Constitution», a soutenu l’avocat.

Salim Yezza a été arrêté le 14 juillet à l’aéroport de Biskra alors qu’il s’apprêtait à prendre un vol pour retourner dans son lieu de résidence en France, après avoir assisté à l’enterrement de son père, sur la base d’un mandat d’arrêt émis le 10 juillet dernier. Une fois arrêté, il a été placé à la prison d’El Maghaier, avant d’être transféré à Ghardaïa. Son arrestation a suscité une vague d’indignations des défenseurs des droits de l’homme. Une pétition est lancée pour exiger sa libération.

MOKRANE AIT OUARABI

El watan, 01.08.2018, D'importantes restrictions imposées, Visa, une arme contre l'Algérie,



Derrière les dernières restrictions dans l'octroi des visas, se cache une guerre sourde entre l'UE et l'Algérie.

Depuis plusieurs mois, les demandeurs algériens d'un visa pour la France font face à un véritable parcours du combattant dans leurs démarches et la liste des griefs retenus à l'encontre de l'ambassade de France et de son prestataire de services VFS Global alimente les discussions sur les réseaux sociaux. Pêle-mêle, les Algériens dénoncent les lenteurs dans le traitement des dossiers, la difficulté à obtenir un rendez-vous...

Des contraintes qui alimentent les soupçons des demandeurs nationaux sur la volonté des autorités françaises de vouloir réduire le nombre de visas, et ce, quelle que soit la profession du demandeur. En effet, cette nouvelle politique s'applique dorénavant même à ceux qui, habituellement, obtenaient des visas de circulation de longue durée : 5 ans. Dorénavant, les visas ne dépassent pas 6 mois pour les plus chanceux, alors que la majorité de ceux qui sont délivrés sont de 30 jours.

Officiellement, les autorités françaises, par la voix de Xavier Driencourt, ambassadeur de France à Alger, réfutent les accusations et affirment qu'il n'y a aucune instruction particulière pour réduire le nombre de visas accordés aux Algériens. «Je suis là pour vous répondre, ni le consul général ici présent, dont c'est le métier de délivrer des visas, ni moi, dont ce n'est pas le métier de délivrer les visas, nous n'avons d'instructions en ce sens. Personne, à ma connaissance, ne nous demande de réduire le nombre de visas en réaction à la limitation des importations françaises. Je peux vous assurer que nous n'avons pas de telles instructions. Donc, il faut être très clair là-dessus», a confié

l'ambassadeur au Quotidien d'Oran. Selon M. Driencourt, le nombre de visas délivrés par la France est de 400 000 par an, un chiffre qui a doublé par rapport à l'année 2012.

«Et si vous ajoutez les autres consulats européens, l'Espagne en délivre presque 100 000, et l'Italie environ 50 000, donc on arrive à un peu plus d'un demi-million de visas délivrés par ces trois pays qui ne représentent pas l'espace Schengen à eux seuls», a-t-il ajouté, réfutant l'existence de lien entre la politique européenne en matière de visas et «la limitation des importations des produits européens».

Voilà pour le discours officiel, tenu au moment où un ensemble de faisceaux laisse à penser que, derrière les assurances de l'ambassadeur, se cachent d'autres facteurs difficilement avouables publiquement. En premier lieu, la volonté française d'empêcher un tant soit peu les demandeurs «potentiellement à risque de rester en France» d'obtenir le sésame.

La position du directeur central de la Police aux frontières française est claire sur la question. Lors de son passage devant la commission du Sénat, il a déclaré que l'Algérie inquiétait ses services, s'agissant du trafic de visas délivrés par les différents consulats de France dans le pays. Le responsable a demandé aux autorités consulaires de son pays de «durcir les modalités de délivrance des visas pour les (jeunes) Algériens», en arguant qu'en 2017, 10 000 Algériens en situation irrégulière en France ont été expulsés.

Autre point de friction : les consignes de Bruxelles après le refus des Algériens d'ouvrir des camps de tri de migrants sur son sol. Le niet d'Alger serait l'une des raisons qui a poussé les pays de l'UE à serrer la vis pour l'octroi des visas. Enfin, derrière ces nouvelles restrictions, se cache une affaire de gros sous. Face à la crise, les Algériens ont décidé de limiter les importations, une décision très peu appréciée par certains pays de l'Union européenne.

Chez les officiels algériens, la gêne est perceptible. Abdelkader Messahel, le ministre des Affaires étrangères, botte en touche et lie les dernières décisions européennes de fermer un peu plus l'accès à l'Europe à une volonté de se prémunir contre le phénomène de l'émigration clandestine. Une façon d'éviter de reconnaître que les demandeurs algériens sont les premiers ciblés par ces nouvelles mesures de restriction.

«Ce sont des politiques protectionnistes menées par certains pays. Lorsque vous avez le phénomène de la migration clandestine vers l'Europe, il faut réfléchir sur toutes les mesures qui ont été prises pour que l'Europe se referme. Des mesures prises pour décourager le phénomène de la migration clandestine», a expliqué Abdelkader Messahel.

SALIM MESBAH

El watan, 08.08.2018, Condamné à une année de prison avec sursis, Salim Yezza retrouve la liberté après 24 jours au cachot,



Bien que libre, Salim Yezza va faire appel, a annoncé son avocat, KouceilaZerguine, qui compte aussi saisir les instances des droits de l’homme onusiennes.

Le militant des droits de l’homme Salim Yezza a été condamné, hier par le tribunal de Ghardaïa, à une année de prison avec sursis. Une peine assortie de 100 000 DA d’amende. Salim Yezza a été poursuivi pour «incitation à l’attroupement et à la haine». Jugé le 24 juillet dernier, il retrouve la liberté après 23 jours passés au cachot.

Sa famille et ses amis ainsi que les défenseurs des droits de l’homme se disent soulagés même s’ils estiment qu’on lui a infligé une peine injuste. Son avocat, Me KouceilaZerguine, tout content de revoir en dehors de la prison son client, décide de faire appel, regrettant ainsi cette condamnation.

«Un appel sera interjeté sur cette décision dans les délais prévus par le code des procédures pénales», affirme Me Zerguine qui prévoit également de saisir «les deux rapporteurs spéciaux de l’ONU, en l’occurrence Michel Forest, rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droit de l’homme, ainsi que David Kaye, rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d’opinion et d’expression».

L’avocat a évoqué, enfin, l’état de santé de Salim Yezza qui s’est dégradé depuis son incarcération le 16 juillet dernier. Me Zerguine insiste sur les soucis de santé de Salim Yezza pour lesquels il se soigne dans son lieu de résidence en France depuis maintenant dix ans. Salim Yezza, qui était un tailleur de pierre, souffre d’une grave maladie pulmonaire qui nécessite une prise en charge bien particulière.

Me Kouceila Zerguine a relevé durant le procès des vices de forme ainsi que l'absence d'éléments constitutifs des délits pour lesquels il a été poursuivi. «Si on applique la loi, Salim Yezza sera relaxé, parce que les procédures du ministère public sont frappées de nullité en ce sens que le délai de prescription en matière délictuelle est largement dépassé», nous avait affirmé la veille de l'annonce du verdict. Me Zerguine avait évoqué le dépassement par le ministère public du délai de prescription, tel que limité dans l'article 6 du code de procédure pénale.

«La publication pour laquelle Salim Yezza a été poursuivi date du 25 janvier 2014. Or, le ministère public a déclenché une action judiciaire contre mon client le 9 avril 2018. Autrement dit, le délai de prescription en matière délictuelle, qui est de trois ans, est dépassé de plus d'une année. Si on applique la loi, la justice ne pouvait plus être actionnée», avait-il attesté.

A cela s'ajoutait la non-conformité des articles sur la base desquels son client était poursuivi avec les chefs d'inculpation retenus contre lui. En effet, l'article 295 auquel s'est référé le ministère public pour «l'incitation à la haine» traite de la violation de domicile. Il s'agissait, selon Me Zerguine, d'un vice de forme, qui rend nulle toute la procédure. Sur le fond, Salim Yezza, avait expliqué son avocat, n'avait nullement appelé à la violence ou à la haine. Bien au contraire. Par son texte, il appelait à la solidarité avec les victimes de la violence et à l'humanisme.

C'est pour toutes ces raisons qu'un appel sera interjeté sur cette décision. Salim Yezza a été arrêté le 14 juillet à l'aéroport de Biskra alors qu'il s'apprêtait à prendre le vol pour retourner dans son lieu de résidence en France après avoir assisté à l'enterrement de son père, sur la base d'un mandat d'arrêt émis le 10 juillet.

MOKRANE AIT OUARABI

Liberté, 12.08.2018, AFFAIRE DE LA COCAÏNE D'ORAN, La drogue proviendrait du Brésil, selon la presse espagnole,

L'affaire de la saisie de la cocaïne au port d'Oran n'a pas encore livré tous ses secrets. Alors que le dossier est pratiquement mis en sourdine en Algérie, les services espagnols commencent à livrer des lambeaux d'informations, dont celle qui affirme que la société exportatrice de la viande brésilienne appartiendrait à une société saoudienne. On apprend ainsi, grâce au quotidien espagnol ABC, que contrairement aux interrogations des avocats de Kamel Chikhi, la cocaïne proviendrait du Brésil avant de transiter par les ports espagnols. Selon le quotidien, Kamel El-Bouchi connaît bien le port de Las Palmas, par lequel transitait sa marchandise. C'est ainsi que "le plus grand réfrigérateur, qui opérerait avec les îles Canaries à partir du Brésil, appartiendrait à MinervaFoods, propriété de l'Arabie saoudite. Les experts consultés par ABC, jeudi, ont souligné qu'une partie de la drogue qui traverse les îles Canaries finit par être consommée dans les pays du Golfe", écrit le journal. Plus que cela, le quotidien espagnol estime qu'initialement, l'importateur de la cargaison a prévu de jeter en mer la drogue avant d'être récupérée par des bateaux plus petits, sans doute pour éviter d'être repérée par les autorités algériennes ou espagnoles. D'où la présence intrigante de gilets de sauvetage à bord du bateau. Ainsi, pendant le trajet qui relie l'Europe au Brésil, "des équipements flottants et un suivi des cargaisons seraient utilisés", écrit le journaliste. La marchandise est ensuite abandonnée dans la mer "afin d'éviter que des conteneurs ne soient suspectés dans les ports" au cas où la viande serait conservée plus longtemps que d'habitude. Citant l'économiste algérien Ferhat Aït Ali, le journal espagnol note que la cocaïne qui traverse Las Palmas "termine, en partie, dans des boîtes de nuit et des discothèques dans les pays arabes et dans l'UE".

La drogue provenant de Santos et destinée au marché italien transiterait par Oran à travers le réseau de la mafia "N'dranghetta", elle serait envoyée vers la Camorra de Naples qui est responsable de la distribution en Italie et en Europe occidentale. Depuis quelques semaines, la défense de Kamel Chikhi, reprise par des médias, diffuse l'idée selon laquelle la quantité de drogue saisie à Oran aurait été introduite dans un des conteneurs dans un port espagnol. Les promoteurs de cette thèse s'appuient sur le fait que les scellés du conteneur ont été changés après l'arrivée du bateau en Espagne et sans consultation de l'équipage, comme l'exige la réglementation du transport maritime.

Cela ne lève pas le voile sur les zones d'ombre de cette affaire. Pour l'instant, seules 6 personnes, dont le principal accusé, Kamel Chikhi, et deux de ses frères, sont emprisonnées dans cette affaire. Le dossier sur le volet "cocaïne" n'est toujours pas ouvert pendant que la défense du principal accusé demande publiquement la convocation et l'audition de l'ancien DGSN. Abdelghani Hamel avait, en effet, indiqué détenir des "dossiers" dans cette affaire. Il a été limogé juste après ses déclarations.

A. B

L'expression, 12.08.2018, 250.000 UNIVERSITAIRES ONT OPTÉ POUR D'AUTRES NATIONALITÉS, La grande saignée des cerveaux,



Ces statistiques qui font froid dans le dos et qui ne se limitent qu'à la période de 1995 à 2012 ne prennent en compte que les Algériens qui ont obtenu des nationalités étrangères. La réalité est bien plus dramatique...

Les cerveaux des Algériens captés par l'étranger. Plus de 500.000 de nos compatriotes ont quitté le pays et ont obtenu d'autres nationalités entre 1995 et 2012. C'est ce que révèle le président de l'Union générale des ressortissants algériens établis à l'étranger, Saïd Benrokia, dans une interview au quotidien arabophone Echourouk.

Le plus dommageable dans l'histoire est le fait que la moitié de ces émigrés légaux considérée comme constitué de «cerveaux». «250.000 cerveaux se sont vu accorder des nationalités étrangères», précise Saïd Benrokia.

La destination «number one» est bien évidemment la France qui s'offre la part du lion en ayant réussi à attirer plus de 90% de ces émigrés. «Le reste est partagé entre le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Espagne, l'Italie», précise-t-il. Ces statistiques qui font froid dans le dos et qui ne se limitent qu'à la période de 1995 à 2012 ne prennent en compte que les Algériens qui ont obtenu des nationalités étrangères. Si l'on prend en compte les «harraga», les étudiants et surtout ceux qui n'ont pour le moment que des cartes de séjour, ces chiffres sont appelés à tripler, si ce n'est pas plus. Ainsi, rien que pour les étudiants il y a 150.000 Algériens inscrits dans les universités étrangères. Ils suivent leurs études en France, en Russie, aux USA et dans certains pays arabes comme le Liban et les Émirats arabes unis. C'est donc véritablement la grande saignée! Surtout en ce qui concerne les cerveaux qui sont ciblés par les pays ayant

comme stratégie l'émigration choisie. À titre d'exemple, on trouve quelque 40.000 Algériens qui exercent dans des hôpitaux en France dont 10.000 médecins spécialistes.

Les Algériens, notamment l'élite, a la cote à l'étranger. Les exemples de réussite tels que les IlyasZerhouni, Belgacem Haba, Noureddine Melikechi, Kamel-Youcef Toumi, Abdenour Abbas... ont fait des émules. Les pays étrangers ont bien compris qu'il y a des milliers d'autres petits génies dans ce pays composé à plus de 60% de jeunes, mais dont le talent n'arrive pas à exploser pour des tas de raisons. À commencer d'abord par les conditions de travail peu adéquates, la marginalisation pour aboutir au conflit de générations qui sévit dans tous les domaines et tous les secteurs. N'est-ce pas que la fuite des cerveaux est un faux débat ? Il faut d'abord penser aux raisons de ce mal. Car quand on voit les conditions matérielles des universités algériennes, qui malgré cela «accouchent» de sommités mondiales qui font le bonheur de l'étranger, ce débat n'a pas sa raison d'être vu la marginalisation que subissent les cerveaux qui sont restés au pays et les conditions dans lesquelles ils évoluent. Ce débat a-t-il droit de cité dans un pays où les jeunes diplômés, censés être la future élite, languissent dans les cafés faute d'emplois ? Ce n'est pas la dernière sortie du ministre en charge de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, qui va arranger les choses. Le ministre estime que l'Algérie n'avait pas besoin de prix Nobel tout en minimisant l'apport des bacheliers surdoués. Avec une telle déclaration y a-t-il quelque chose d'autre à ajouter? Hadjar a donc annoncé la couleur et tous ceux qui hésitaient encore à franchir le pas sont désormais fixés. Il faut partir si on veut réussir puisque l'Algérie n'a pas besoin de son élite. En fait, la déclaration du ministre ne fait que résumer une réalité amère: on offre à l'étranger nos cerveaux pendant que l'on n'arrive même pas à fabriquer une boîte d'allumettes. Un véritable drame qui explique en grande partie pourquoi l'Algérie n'arrive pas à sortir de sa dépendance des hydrocarbures.

Le développement économique et social du pays pâtit de la saignée des cerveaux. Tant que le mal ne sera pas traité à la moelle, l'hémorragie «cérébrale» continuera...

Par Walid AÏT SAÏD

El watan, 14.08.2018, Tentative de suicide collectif de chômeurs à Ouargla,



Une quinzaine de chômeurs de la ville de Ouargla ont entamé cet après-midi de lundi un sit-in sur la route menant de l'ancienne à la nouvelle ville, pour réclamer de l'emploi. Munis de bonbonnes de gaz butane et de flacons d'essence, ces jeunes menacent de se suicider en se jetant du haut d'un portique.

«Nous n'acceptons plus le dédain du gouvernement », « un gouvernement sans prise de position », des slogans qui reviennent à chaque manifestation des chômeurs dans cette ville emblématique de ce mouvement des chômeurs dont elle est le creuset. Malgré le dialogue ouvert avec le directeur de l'emploi avec les différentes franges de chômeurs, tant diplômés que sous-qualifiés, les demandeurs d'emplois de la wilaya de Ouargla ne cessent d'exprimer leur insatisfaction de la situation que la désignation du nouveau directeur d'agence muté de Tébessa n'a désengorgée.

Loin de là, les chômeurs désespèrent de voir leur situation s'améliorer et interpellent M. Bouchoucha sur ses promesses publiques au lendemain de sa prise de fonction fin 2017. M. Bouchoucha s'était alors dit prêt à remédier à tous les problèmes évoqués par les chômeurs dans la gestion des offres d'emploi. Abdelkader Cheddad, chargé de communication de l'Anem nommé également coordinateur inter-agences et président de la commission de prospection et de dispatching des offres est sans cesse pointé du doigt par les manifestants.

Des sit-in quasi permanents sont organisés par l'une ou l'autre frange de chômeurs devant le siège de la wilaya et à la place de la rose des sables. Réprimés par la police en juillet dernier, les chômeurs avaient été sommés de ne plus utiliser de mégaphones en décembre dernier. Avec ce nouvel épisode de menace de suicide collectif, c'est le retour à des gestes désespérés...

HOURIA ALIOUA

Liberté, 14.08.2018, FACE À LA RÉPRESSION ET À LA SUCCESSION QUI SE PRÉPARE, Démission quasi générale de la société !,



Alors que le pouvoir prépare les conditions de son maintien “au pouvoir”, quelles qu’en soient les conséquences, la société algérienne, classes politique et syndicale comprises, se mure dans un silence assourdissant.

Une démission qui inquiète et n’augure rien de bon pour un pays qui vient de sortir d’une longue période d’instabilité politique et sécuritaire.

Dimanche 12 août. Alors qu’une bonne partie de la population est en congé (une petite proportion s’offre des vacances), quelques militants politiques tentent de donner de la voix. Ils se sont rassemblés à la place des Martyrs pour dénoncer le projet qui vise à offrir au chef de

L’État la présidence à vie. Des figures de l’opposition et des militants des droits de l’Homme sont embarqués dans des fourgons de police. Ils sont malmenés et soumis à des interrogatoires musclés juste pour avoir osé exprimer une opinion politique.

Au même moment, des militants et autres activistes des réseaux sociaux se trouvent derrière les barreaux. C’est le cas de Merzoug Touati qui fait une grève de la faim en prison pour protester contre les conditions de sa détention. Sa famille est inquiète. Face à ce déni de libertés, la classe politique et les associations de défense des droits de l’Homme sont quasi absentes. À l’exception de Talaïe El-Houriat et de la Laddh qui ont rendu publics des communiqués pour dénoncer la répression, c’est le vide “sidéral”. À l’image des citoyens qui, dimanche, passaient indifférents à la place des Martyrs et ne semblaient pas être concernés par les policiers qui interpellaient des militants politiques. Comment cela est-il possible ? “Franchement, il est difficile de répondre à une telle question dans les conditions actuelles de notre pays”, a tout simplement répondu, spontanément, la sociologue Fatima Oussedik, contactée,

hier, par téléphone. “Étant moi-même en manque d’horizon, il est difficile de fournir des prévisions sur quoi que ce soit”, a-t-elle encore regretté. La sociologue, qui s’est récemment distinguée en compagnie d’autres collègues en dénonçant leur mise à l’écart du Centre de recherches en économie appliquée et développement (Cread), “défie quiconque de donner des prévisions ou des perspectives pour le pays dans les années à venir. L’horizon est bouché !”. L’analyse, succincte certes, donne froid dans le dos.

Dans une remarquable tribune publiée en guise d’adresse au général de corps d’armée, Ahmed Gaïd Salah, dans le journal électronique Tout sur l’Algérie (TSA), la députée du FFS et journaliste SalimaGhezali pense, de son côté, que l’immixtion, durant des années, de la “police politique”, qui a érigé la force “comme mode de régulation des structures” politiques et sociales, a créé une “situation propice à la désorientation cognitive de citoyens, qui, entre le gourdin du parkingueur, le doberman du redresseur, la milice privée du général, la vénalité du magistrat, la ‘chkara’ des clones du Bouchi, le ‘sale boulot’ du commis de service, le cachet du bureaucrate-racketteur et l’ukase de l’apparatchik, ne peuvent plus trouver d’espace où faire librement société”. “La violence et la corruption ont rongé jusqu’à l’os les structures de la société et de l’État”, ajoute la parlementaire. Autant dire que le pays est loin de se remettre de ses démons !

Ali Boukhlef

El watan, 14.08.2018, Affaire du détenu d'opinion Merzoug Touati, Rassemblement, le 20 août à Ifri, au musée du Congrès de la Soummam,



Le comité pour la libération de Merzoug Touati et la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) appellent à un rassemblement pacifique, le 20 août prochain, au musée du Congrès de la Soummam, sis à IfriOuzellaguène, à une cinquantaine de kilomètres au sud de la wilaya de Béjaïa.

Cette action a été décidée lors de la récente réunion des militants des droits de l'homme et du mouvement associatif, qui s'est tenue au siège du Centre de documentation en droits de l'homme (CDDH), lequel, a indiqué, par le biais de son responsable, Hocine Boumedjane, qu'une réunion de la société civile se tiendra demain à 11h au même siège pour discuter des préparatifs de l'action arrêtée.

Incarcéré depuis janvier 2017, le détenu en est à sa cinquième grève de la faim qu'il a débutée le 8 juillet dernier. Poursuivi pour les lourdes accusations d'«entretien avec les agents d'une puissance étrangère» et «intelligence de nature à nuire à la situation militaire ou diplomatique de l'Algérie ou à ses intérêts économiques» et «incitation à un attroupement non armé», il écope d'une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 DA lors du premier jugement. Rejuger en appel le 21 juin dernier à la cour de Béjaïa, le mis en cause a été condamné à 7 ans de prison ferme et 50 000 DA d'amende. Pour Saïd Salhi, vice-président de la LADDH, «le choix du 20 août, c'est déjà le rappel de l'engagement de nos aïeux libérateurs du pays pour une Algérie démocratique et sociale, une Algérie des libertés, alors qu'aujourd'hui nous assistons à un courant liberticide qui veut tordre le cou à cet engagement. C'est avant tout un rappel du message du Congrès de la Soummam».

A travers l'appel à la libération du détenu d'opinion, le blogueur Merzoug Touati, la LADDH entend aussi que ceci «est un appel à la libération de la

parole et de l'opinion dans notre pays qui doit passer par la libération des détenus d'opinion». A ce sujet, le représentant de la LADDH «exhorte Touati à cesser ou au moins geler cette grève pour préserver sa vie et sa santé». «Car, dit-il, ne nous voulons plus d'autres drames après ce qui s'est passé avec Tamalt.» Mais le cas de Touati Merzoug inquiète la LADDH vue l'état de santé du prisonnier qui ne cesse de se dégrader.

«L'appel de la LADDH avec le comité pour la libération de Merzoug Touati, à un rassemblement pacifique à Ifri, se fait dans un climat particulier, avec la grève de la faim illimitée de Touati qui arrive déjà à 37 jours au péril de sa vie.» A cet effet, la LADDH avertit le gouvernement et l'interpelle quant «à toute évolution fâcheuse à même de mettre en péril la région et le pays». La procédure de l'examen de l'appel en cassation introduite par les avocats du détenu à la Cour suprême risque de s'éterniser. A l'occasion, «nous appelons le pouvoir judiciaire à accélérer son examen pour permettre à Touati Merzoug l'accès à ses droits de recours et surtout à sa libération et sans délai».

Sadek Kati, président d'Amnesty International Algérie, a insisté sur l'état de santé du prévenu, en signalant que «l'état de santé de Merzoug Touati qui se trouve actuellement à la prison de Oued Ghir est très inquiétant et alarmant après avoir observé une grève de la faim depuis 37 jours pour protester contre sa détention. Son moral et son physique ne cessent de se dégrader. C'est tellement effrayant et terrifiant, et c'est cela exactement qui nous interpelle toutes et tous en tant qu'organisme et individus pour une large mobilisation en sa faveur». A ce propos, Sadek Kati affirme que l'organisation internationale qu'il représente en Algérie «prendra part au rassemblement pacifique auquel ont appelé la LADDH et le comité pour la libération de Merzoug Touati pour ce 20 août, à IfriOuzellaguène, le lieu où s'est déroulé le Congrès de la Soummam en 1956, une date historique».

Yanis Adjlia, militant associatif et membre actif du comité pour la libération de Merzoug Touati, affirme que «le comité ne lâchera pas cette affaire jusqu'à la libération sans conditions de Merzoug Touati et des autres détenus d'opinion qui sont incarcérés à travers le pays». Yanis, pour avoir rendu visite à la famille du prisonnier à plusieurs reprises, témoigne que «malgré la prise en charge matérielle dont bénéficie la maman de Merzoug et qui est assurée par des bienfaiteurs, cela ne remplacera pas un fils qui au lieu de passer la fête de l'Aïd avec son petit frère et sa mère, il croupit dans une prison pour une opinion». Ce

dernier annonce «qu'après ce rassemblement, une marche populaire dans la ville de Béjaïa, en septembre, sera organisée pour les mêmes revendications».

Le moral en berne, Merzoug Touati est poussé à mettre sa vie en danger pour réclamer justice. Le mois de mai dernier, Merzoug Touati a sollicité, à travers un message qui a été relayé par son avocat, Me Hamaili, «la société civile et les partis politiques pour un soutien contre l'arbitraire» et continue à ce jour de pousser ce cri depuis sa cellule de la prison d'Oued Ghir.

NOUREDINE DOUICI

Liberté, 14.08.2018, ALORS QUE LE BLOGUEUR MERZOUG TOUATI EST À SON 37E JOUR DE GRÈVE DE LA FAIM, Le silence “troublant” du gouvernement,



Alors qu’il entame son 37^e jour de grève de la faim à la prison d’Oued Ghir, à l’ouest de Béjaïa, le blogueur Merzoug Touati, condamné en juin dernier à 7 ans de prison ferme pour “intelligence avec une puissance étrangère”, commence à susciter l’inquiétude auprès de sa famille, de ses amis et du comité de solidarité constitué pour réclamer sa libération. D’autant que le souvenir du sort de Mohamed Tamalt, journaliste mort en prison, est encore vivace dans les mémoires, rappelle Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l’Homme et un des animateurs actifs du comité de solidarité. “On veut qu’il cesse cette grève. Il ne s’alimente qu’avec de l’eau et du sucre. Nous, nous l’exhortons à cesser cette grève, mais pour lui c’est son ultime recours pour se faire entendre. Il n’est pas à l’abri d’un drame”, s’inquiète Saïd Salhi, joint hier par téléphone. Confrontées à une “situation de blocage” due au “non-épuisement des voies de recours” — les avocats de Touati ayant introduit un pourvoi en cassation auprès de la Cour suprême — les dynamiques de solidarité tentent d’élargir la mobilisation dans l’espoir de faire entendre la cause du blogueur auprès du gouvernement, confiné dans un silence assourdissant, malgré les appels répétés des ONG et autres organismes internationaux. C’est ainsi qu’un rassemblement est prévu le 20 août prochain à IfriOuzellaguene, sur le lieu du déroulement du congrès de la Soummam. Cette action — parmi tant d’autres qui seront divulguées prochainement — a été décidée au terme d’une réunion tenue jeudi à Béjaïa par nombre d’acteurs de la société civile. Et le choix du lieu est loin d’être fortuit. “C’est l’occasion de rappeler le message de la Soummam en faveur de la liberté et de la démocratie et sensibiliser le gouvernement sur son cas”, souligne le responsable de la Laddh. “Chaque jour

qu'il passe en prison, c'est son état de santé qui se dégrade et c'est sa vie qui est en danger, alors que le gouvernement se mure encore dans son silence malgré tous les appels à la libération de Touati. Le pourvoi en cassation à la Cour suprême, introduit par les avocats de la défense, doit être examiné rapidement et sans délai pour permettre au détenu, en prison depuis 18 mois déjà, d'accéder à son droit de recours et à sa libération", rappelle-t-il. "Nous devons tous et toutes nous mobiliser et nous impliquer encore plus pour ne pas le laisser seul. Touati Merzoug doit arrêter sa grève de la faim et doit préserver sa santé et sa vie. Nous devons l'exhorter à cesser cette grève, ou du moins à la geler." Une sensibilisation entendue, y compris par des artistes et des figures de renom. Après la visite de la veuve du défunt Matoub Lounès, Nadia, en compagnie de Bouaziz Aït Chebib, jeudi au domicile de Merzoug Touati, le célèbre chanteur Ali Ideflawen a appelé à la libération du blogueur lors d'un gala organisé à Aokas, sur la côte est de Béjaïa.

Karim K

El watan, 14.08.2018, Interdiction du sit-in du mouvement Mouwatana à Alger : Talaie El Hourriyet et la LADDH condamnent,



Le parti Talaie El Hourriyet et la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) dénoncent la répression des animateurs du mouvement Mouwatana, qui ont tenté d'organiser, avant-hier, un sit-in à Alger. Des communiqués rendus publics, hier, du parti de AliBenflis et de l'ONG présidée par Noureddine Benissad, condamnent la violation du droit de manifester pacifiquement, consacré par la Constitution.

En effet, la formation présidée par l'ancien chef de gouvernement, Ali Benflis, s'élève contre le recours à des méthodes autoritaires pour empêcher un rassemblement pacifique. «Le parti Talaie El Hourriyet condamne énergiquement la répression du sit-in pacifique organisé par le Mouvement Mouwatana, le 12 août à la place des Martyrs, à Alger, pour dénoncer le coup de force que le pouvoir en place se prépare à opérer pour assurer le statu quo et le maintien du régime en place contre la volonté populaire et l'aspiration au changement portée par la grande majorité du peuple algérien», explique le parti dans son communiqué.

Ce parti condamne, dans la foulée, le recours à des méthodes autoritaires répressives pour empêcher un rassemblement pacifique. Il déplore aussi l'interpellation injustifiée de leaders de partis politiques, d'organisations de défense des droits de l'homme et de militants du mouvement associatif, qui est, selon la même source, «significative du mépris des pouvoirs publics pour l'opposition». «Une fois de plus, Talaie El Hourriyet condamne la violation continue du droit de manifester pacifiquement et de la liberté d'expression consacrés par la Constitution. Il dénonce le rétrécissement du champ des libertés pour faire taire l'opposition et rendre encore plus difficile la diffusion de son message pacifique par la fermeture hermétique des médias publics aux partis

politiques de l'opposition, par les pressions exercées sur la presse indépendante et par le renforcement du dispositif arbitraire tendant à empêcher les contacts avec le citoyen», lit-on dans ce communiqué.

«Mise en garde contre la gestion sécuritaire des libertés»

Pour sa part, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) met en garde contre «la gestion sécuritaire des libertés». «La ligue met en garde les autorités contre la gestion sécuritaire des libertés et la judiciarisation de la vie politique et de l'exercice pacifique des libertés, de toutes les libertés», lit-on dans le communiqué de l'organisation. La LADDH appelle, dans ce sens, à la levée de toutes les contraintes et restrictions du droit de manifester et de s'exprimer, notamment dans la capitale, car contraires à la Constitution et aux conventions internationales se rapportant aux droits politiques et civils. «Les droits de manifester et de s'exprimer pacifiquement ne sont pas des crimes», souligne l'ONG, qui rappelle aussi que les autorités algériennes se sont engagées à «maintes reprises» devant les organes de l'ONU au respect des droits de l'homme, notamment ceux ayant trait aux libertés collectives.

Pour rappel, le mouvement Mouwatana a tenté d'organiser, dimanche dernier, un sit-in à Alger pour dénoncer le 5e mandat en préparation du président Bouteflika. L'action a été empêché par la police et les animateurs du mouvement ont été interpellés.

MADJID MAKEDHI

Liberté, 15.08.2018, SUR DEMANDE DE SA MÈRE ET DU COMITÉ DE SOLIDARITÉ, Merzoug Touati suspend sa grève de la faim,



La pression du comité de solidarité et de sa famille a fini par payer : le blogueur Merzoug Touati a décidé de suspendre la grève de la faim qu'il a entamée le 8 juillet dernier pour protester contre son incarcération et réclamer des droits.

Selon son avocat, Me Salah Dabouz, qui lui a rendu visite hier à la prison d'Oued Ghir (Béjaïa), peu après avoir parlé avec sa mère, Merzoug Touati a décidé de renoncer à son action, mais sans pour autant exclure d'y recourir une autre fois, si besoin est. "Immédiatement après avoir reçu sa mère qui l'a supplié d'arrêter et après l'avoir informé du niveau de la mobilisation au plan interne et externe, il m'a informé de sa décision de suspendre sa grève de la faim", a indiqué l'avocat, Me Salah Dabouz sur sa page facebook.

L'avocat l'a également informé du degré de mobilisation de la société civile au niveau national, mais également au niveau international, puisque le comité de solidarité a pris attache avec certaines ONG internationales pour les sensibiliser sur le cas du blogueur. "Il a exprimé le souhait que cette dynamique aboutisse", rapporte l'avocat. Il faut dire qu'en plus d'une pétition qui a été lancée récemment, de nombreuses actions sont envisagées pour soutenir Merzoug Touati.

Le 20 août prochain, un rassemblement est ainsi prévu à Ighzer Amokrane, à l'endroit où s'est tenu le congrès de la Soummam. D'autres actions, dont la nature sera divulguée prochainement, sont également envisagées par le comité de solidarité.

Par ailleurs, d'après l'avocat Salah Dabouz, un sénateur américain du camp démocrate, Dick Durbin, a interpellé les autorités algériennes et n'a pas caché son inquiétude sur le cas du blogueur.

Arrêté début 2017, Merzoug Touati a été condamné en juin dernier à sept ans de prison ferme pour “intelligence avec une puissance étrangère”. Il avait réalisé une interview avec un diplomate israélien. Depuis son arrestation, il a observé près d’une dizaine de grèves de la faim.

Karim K

Liberté, 19.08.2018, IL COMPTE L'ORGANISER EN OCTOBRE PROCHAIN, Conférence nationale du mouvement Mouwatana,

Manifestations de rue élargies au reste du territoire national en septembre, une conférence nationale en octobre et une stratégie de communication tous azimuts ; tels sont les axes de travail que s'assigne le mouvement "Mouwatana" pour la rentrée sociale.

Pour poursuivre la dynamique enclenchée depuis le mois de juillet, les principaux animateurs du mouvement envisagent de nouvelles actions. Quitte à affronter, de nouveau, les réactions musclées des services de sécurité, les personnalités qui composent ce mouvement ont décidé de sortir dans les rues du pays. "Alger n'a été qu'une étape symbolique", a indiqué Zoubida Assoul, porte-parole du mouvement, contactée hier. Après une réunion tenue hier à Alger, les responsables du mouvement ont élaboré un planning de manifestations dans différentes wilayas, confirme Soufiane Djilali, président de Jil Jadid, contacté hier par téléphone. Notre interlocuteur n'a pas donné de détails. Mais il a indiqué que les manifestations auront lieu dès septembre prochain. Les objectifs n'ont pas non plus changé, puisque les acteurs de Mouwatana comptent toujours s'opposer à l'idée de voir le chef de l'État briguer un nouveau mandat au printemps 2019. Outre les manifestations de rue, les animateurs du mouvement, fondé en juin dernier par des chefs de partis d'opposition et des personnalités de la société civile, veulent structurer la société. Ils vont tenir, au mois d'octobre, une "conférence nationale" qui réunira tous les acteurs de l'opposition "qui veulent venir", indique Soufiane Djilali, qui préfère ne pas donner plus de détails dans l'immédiat. Si les concernés ne sont pas loquaces autour de leur nouvelle initiative, il semblerait que l'initiative de Mouwatana ressemble beaucoup plus à la conférence de Mazafran. Tenue en juin 2014 à l'Hôtel Safir de Zéralda, cette conférence avait réuni les acteurs de l'opposition pour proposer une alternative au pouvoir qui venait de renouveler le bail d'Abdelaziz Bouteflika à la tête de l'État, malgré un état de santé délicat. Mais l'initiative, mise notamment à l'épreuve des élections de 2017, a échoué. Chaque parti de l'opposition a préféré faire cavalier seul. Avant ces actions qui auront lieu à la rentrée, les animateurs de Mouwatana ont tenté de tenir, le 12 août dernier, un rassemblement à la place des Martyrs, à Alger. La police est vite intervenue pour l'empêcher, sous prétexte que les manifestations sont interdites à Alger. Un geste dénoncé par les organisateurs eux-mêmes et par d'autres acteurs politiques. C'est le cas de Talaïe El-Houriat qui a exprimé "sa condamnation

énergique de la répression du sit-in pacifique organisé par le mouvement Mouwatana, à Alger, et l'interpellation de chefs de partis politiques, de responsables d'organisations de défense des droits de l'Homme et de militants du mouvement associatif ; interpellation significative du mépris des pouvoirs publics pour l'opposition". En juillet, les animateurs du mouvement Mouwatana avaient élaboré une charte destinée à ceux qui veulent adhérer à leur initiative. Composé de 14 articles, le document rappelle, notamment, les principes républicains et l'interdiction d'utiliser la religion à des fins politiques. Mouwatana a également sollicité l'aide des partis politiques de l'opposition représentés au Parlement, afin de saisir le Conseil constitutionnel autour de la constitutionnalité de certaines lois.

Ali Boukhlef

Lesoir dalgerie, 20.08.2018, Le terrorisme a encore fait parler de lui à Ahnif, Émouvantes obsèques de l'enfant Bachir à Tamellaht,



Tameziavth, dimanche 19 août 2018. Une contrée reculée de l'Algérie profonde. Une contrée oubliée, sortie de l'anonymat à cause de la bêtise humaine : l'hydre terroriste a encore frappé dans cet endroit reculé de l'Algérie, en emportant, comme ce fut le cas dans la plupart des actes terroristes, des innocents.

Des enfants innocents dont la majorité n'a même pas atteint l'âge de la puberté. Des enfants âgés de 9 à 12 ans, sortis dans cette après-midi de samedi, jouer entre eux à cache-cache, là, à quelques mètres de leurs maisons. Des enfants issus des familles Hocine, Soum et Abassi, et qui sont toutes cousins et parents par alliance.

Ils étaient là en train de jouer comme ils le faisaient chaque après-midi. Il était 18 heures passés. En allant se cacher dans un petit buisson qui a poussé le long d'un cours d'eau sec, l'un des enfants trouvera un engin enfoui sous terre en partie et en apparence inoffensif. Un obus dont il était loin de douter qu'il s'agissait d'un engin de la mort. L'enfant le prit et le remonta jusqu'à la route, à quelques mètres plus haut. En le remontant, l'engin qui était assez lourd a glissé des mains d'un autre enfant qui essayait de le saisir. Soudain... plus rien. C'est l'explosion et les cinq enfants qui étaient là à des distances différentes de l'engin seront projetés tous par la force de l'éclat. Un autre enfant, un adolescent de 16 ans, qui passait à vélo par les lieux, fut projeté lui aussi, touché par l'explosion.

Une fraction de secondes, et les petits anges qui jouaient et riaient se sont retrouvés à terre, qui amputé d'une jambe, qui amputé des deux jambes, et les trois autres, tout en sang touchés par plusieurs éclats dans différentes parties du corps. Et puis, les pleurs et les cris de douleur ont envahi les lieux dont les lambeaux de chair humaine étaient éparpillés sur plusieurs mètres à la ronde.

BoualemHediouche, qui habite à quelques encablures des lieux, et chauffeur de taxi de son état, accourut, alerté par le bruit de l'explosion. Il sera parmi les premiers sur les lieux. Il évacuera rapidement, aidé par d'autres personnes qui ont accouru, Bachir Hocine qui était amputé de deux jambes, ainsi que Soum Abderraouf qui était amputé d'une jambe. Tous deux perdaient beaucoup de sang, mais Boualem dira que tout au long du trajet, les deux enfants étaient conscients et parlaient. D'ailleurs, hier encore, Boualem nous montra les tapis de son véhicule, qui étaient pleins de sang et qu'il avait enveloppés dans un sac en plastique. D'autres villageois évacuèrent à leur tour Abassi Salim, 10 ans, et les trois autres, tous de la famille Soum et dont les blessures sont légères, vers l'hôpital de M'chédallah.

Le père de Bachir, qui apprit ce qui s'est passé quelques minutes plus tard alors qu'il habite à moins de 100 mètres des lieux, arrivera sur les lieux en retard. Son fils Bachir qui a été déjà évacué par BoualemHediouche ne le reverra jamais vivant. Bachir succombera à ses blessures juste après son admission à l'hôpital de M'chédallah. Salim Abassi qui est amputé de deux jambes, et Soum Abderraouf qui est amputé d'une jambe, seront évacués vers l'hôpital de Tizi-Ouzou, et seront sauvés in extremis. Les trois autres blessés seront évacués vers l'hôpital de Lakhdaria, et leurs vies sont hors de danger.

Hier matin, lors de notre arrivée sur les lieux, le père Mouloud était inconsolable. Le village Tameziavth, qui est situé en pleine forêt de Tamellahth, et à quelques dizaines de mètres de l'autoroute Est-Ouest, était en deuil, des dizaines de personnes affluaient vers le domicile mortuaire. Tout le monde, juste après les formules de consolation du père, demandait des nouvelles des autres enfants blessés.

Plus loin, sur une petite colline qui domine le village, un détachement militaire était là et les militaires étaient jusque-là confinés à l'intérieur. Ce n'est que vers 10 heures, alors que nous étions sur les lieux de l'explosion, avec des dizaines de villageois qui nous expliquaient comment cela s'était passé, que les premiers éléments de l'armée sont sortis dans une sorte de ratissage des lieux avec des appareils de détection des explosifs en fouillant tous les buissons qui se trouvaient le long de ce cours d'eau qui traverse le village du sud du côté de la vaste forêt de Tamellahth, au nord du côté du siège de l'APC d'Ahnif qui se trouve à plus de 10 kilomètres.

Quelques minutes plus tard, un lieutenant-colonel, probablement venu du bataillon qui était stationné plus loin au lieudit Zantar entre Ahnif et El-Adjiba, à la lisière de la forêt de Tamellahth, à 30 kilomètres au sud-est de Bouira, était venu voir le lieu exact de l'explosion de l'engin. Le lieutenant-colonel essayera de savoir où était enfoui exactement l'engin explosif mais personne parmi les présents ne pouvait lui répondre, tant les seuls qui le savaient étaient soit mort soit à l'hôpital.

Cela étant, sur les lieux, certains villageois n'ont pas omis de dénoncer un certain laxisme des pouvoirs publics, surtout que, selon eux, le long de ce cours d'eau qui forme une sorte de ravin, et depuis 2012, pas moins de trois engins explosifs y étaient retrouvés.

En outre, et cela a été également dénoncé par les animateurs du mouvement associatif local qui avaient initié, pendant la journée et au moment des funérailles, une marche avec banderoles, pour demander un véritable ratissage des lieux pour en finir avec le terrorisme : un jeune a été amputé de deux jambes, après l'explosion d'une bombe dans cette région, au mois de juin dernier. A l'époque déjà, une demande officielle pour entamer un véritable ratissage des lieux a été faite aux autorités militaires, mais leur demande était restée lettre morte.

Hier encore, ces jeunes qui préparaient un hommage au chanteur et icône de la chanson kabyle, Saâdaoui Salah, natif de la commune, et qui ont décidé d'annuler ces festivités en signe de deuil, ont tenu à réitérer leur demande d'un ratissage efficace de la région de Tamellahth afin de la débarrasser de ces engins de la mort semés par des terroristes et qui continuent à emporter des vies innocentes.

Hier, lors des obsèques de l'enfant Bachir, des autorités civiles et militaires de la wilaya, depuis le SG qui représentait le wali, jusqu'au P/APW, en passant par le commandant du secteur militaire de Bouira, et du colonel de la gendarmerie, étaient tous là. Espérons que le cri des citoyens de la commune d'Ahnif sera enfin entendu !

H. M

L'expression, 20.08.2018, SALSABIL, 9 ANS, A VÉCU L'HORREUR À ORAN, Kidnappée, violée et jetée du 6e étage,



L'auteur du crime, un adolescent de 15 ans, a été écroué.

L'Algérie est sous le choc! Une petite fille de 9 ans a vécu un grand drame qui lui a ôté la vie. La petite Salsabil avait disparu, samedi dernier, du domicile familial dans le quartier Haï Sabah à Oran. Inquiets, les parents ont alerté les services de sécurité. Les recherches ont alors commencé et la nouvelle que tout le monde craignait tomba, hier matin. Le corps sans vie de la petite Salsabil a été retrouvé à 200 m du domicile familial, dans le quartier appelé Haï Echouhada. La victime n'a pas été seulement tuée, mais a vécu l'enfer avant de rendre l'âme. Elle a été violée à plusieurs reprises avant d'être jetée du 6e étage d'un appartement du quartier. La bête immonde qui a fait subir tous ces sévices à Salsabil a été arrêtée. C'est un adolescent de 15 ans. Le meurtrier, un voisin, a, avec un sang-froid qui donne froid au dos, participé aux recherches avec le reste du voisinage. La famille de la victime demande l'application de la peine de mort; une enquête a été ouverte, l'affaire est à suivre. La petite fille de Tiaret, disparue depuis le début du mois en cours, reste quant à elle introuvable. Sa famille, ses proches et les habitants de toute la région commencent à perdre espoir. Le travail de recherche, mené à la fois par les services de sécurité (police et gendarmerie) et les citoyens, n'a abouti à rien. Un appel à témoins a été lancé. Au fil des jours, l'espoir de la retrouver vivante s'amenuise. Après presque un mois d'investigations, les services de sécurité ne sont sur aucune piste sérieuse. Sa disparition reste énigmatique. La dernière fois que les membres de sa famille l'ont vue, c'est lorsqu'elle a quitté le domicile familial pour aller dans un magasin situé à quelques pâtés de maisons. KhennaIkram avait l'habitude de faire des achats pour sa mère chez l'épicier de la cité Tefah, au chef-lieu de wilaya de Tiaret. Mais ce 29 juillet, elle n'est pas revenue. Le kidnapping d'enfants est devenu un phénomène qui inquiète de plus en plus la société algérienne. L'État a

renforcé le dispositif juridique de protection de l'enfance. De très lourdes peines allant jusqu'à la perpétuité, sont prévues par le nouveau Code pénal amendé en 2016. Mais cela ne semble pas dissuader ces monstres qui s'attaquent à l'innocence.

Liberté, 26.08.2018, LA POLICE L'A LIBÉRÉE QUELQUES HEURES APRÈS SON RAPT, Une fillette de 13 ans enlevée jeudi à Tlemcen,

L'affaire de l'assassinat de la petite Salsabil étant encore sous les projecteurs de l'actualité, que l'on apprend qu'une adolescente âgée de 13 ans a été libérée jeudi par les services de la sûreté de wilaya de Tlemcen, après avoir été enlevée et maintenue en captivité plusieurs heures par un individu âgé de 36 ans.

Les parents, angoissés de ne pas voir leur enfant rejoindre le domicile familial situé dans le populeux quartier de Koudia (5 km au nord de Tlemcen), ont alerté les services de police qui ont immédiatement enclenché le plan de recherches en quadrillant les zones susceptibles de servir de repli à l'auteur du rapt. Il s'est avéré que ce dernier, âgé de 36 ans, qui a été arrêté dans sa propre habitation à Koudia, venait d'être libéré de prison, ayant bénéficié le 5 juillet de la grâce présidentielle. L'enfant a été ainsi libérée et fut admise au centre d'urgence de l'hôpital de Tlemcen où elle souffre de profonds troubles à caractère psychique. Le ravisseur a été placé sous mandat de dépôt. L'enquête diligentée par la brigade de recherches et d'investigation devrait déterminer les circonstances exactes de cet enlèvement, notamment de savoir si la fillette a subi des violences, ce qui ne semble pas être le cas, et si l'auteur avait l'intention de demander une rançon à ses parents.

Le phénomène des enlèvements d'enfants inquiète sérieusement les citoyens de cette région de l'Ouest touchée par plusieurs actes criminels de ce genre. Il y a quelques semaines, les éléments de la sûreté de wilaya de Tlemcen avaient réussi à démanteler un réseau criminel composé de 5 personnes, auteures présumées d'enlèvement d'une mineure. L'opération a été déclenchée après qu'une mère de famille eut informé les policiers de la disparition de sa fille, âgée de 16 ans, enlevée par des inconnus dans l'intention d'attenter à sa pudeur. Les recherches ont permis l'arrestation des membres de cette bande âgés entre 17 et 34 ans, dont une femme. La jeune fille enlevée a été retrouvée dans l'habitation en question et a été auscultée par un médecin qui a confirmé qu'elle avait été victime d'abus sexuels.

Les parents ont tendance de plus en plus à refuser que leurs enfants sortent du domicile non accompagnés.

Sur les réseaux sociaux, ils exigent le rétablissement de la peine de mort pour dissuader les futurs ravisseurs à commettre l'irréparable.

El watan, 26.08.2018, Epidémie de Choléra : Des chiffres et une gestion chaotique,



Le ministère de la Santé a annoncé, dans un bilan, qu'à la date du 24 août 2018, 46 cas de choléra ont été confirmés parmi les 139 cas hospitalisés depuis le 7 août. Le ministère précise que la source de Sidi El Kebir (Tipasa) a été «condamnée et son eau interdite à la consommation», après avoir révélé la présence du vibrion cholérique. Un Conseil du gouvernement devrait se réunir aujourd'hui.

Dans un nouveau bilan émanant du ministère de la Santé, deux personnes sont décédées dans la wilaya de Blida suite à l'épidémie de choléra. Dans un communiqué rendu public hier, il est précisé que du 7 au 24 du mois en cours, 46 cas de choléra ont été confirmés parmi les 139 cas hospitalisés. Parmi les cas confirmés, 3 ont été enregistrés à Bouira, 25 à Blida, 12 à Tipasa, 5 à Alger et 1 cas à Médéa. Le ministère révèle, dans le même sillage, que la wilaya de Blida déplore le décès de 2 personnes.

A l'EHS El Kettar et l'EPH de Boufarik, mobilisés pour la prise en charge des cas, 39 parmi ces patients sont déjà sortants et l'état de santé des autres encore hospitalisés évolue favorablement. L'enquête épidémiologique menée par l'Institut Pasteur et le ministère de la Santé a déjà abouti à deux nouvelles pistes. Des décisions ont même été prises.

Selon Djamel Fourar, directeur général de la prévention et de la lutte contre les maladies transmissibles au ministère de la Santé, les cas de Bouira et ceux de Blida ont un lien de parenté qui a facilité la propagation du virus. «La pandémie a pris départ d'une famille résidant à AïnBessam dans la wilaya de Bouira, chez laquelle le virus a été découvert en premier, et qui a reçu ses proches résidant à Blida.

Cette piste reste la plus probable. Elle s'ajoute à une autre hypothèse qu'est la source de Sidi El Kebir, dans la localité de Ahmer El Aïn, wilaya de Tipasa, qui serait contaminée par le vibrion cholérique. 19 personnes issues de la même famille en auraient bu et sont aujourd'hui des cas confirmés de choléra», explique-t-il.

Parce que cette source ne remplit pas, selon le ministère de la Santé, les conditions de salubrité requises et qu'elle sert à alimenter tous les foyers environnants, il a été décidé de la condamner. Le motif : endiguer la propagation du choléra dans cette wilaya en attendant les résultats de contrôle des autres points d'eau dans les wilayas touchées par cette pandémie.

Une décision qui semble déplaire aux habitants de cette localité qui confirment que cette source est loin d'être la cause. «Cela fait des années que cette source nous alimente et aucun de nous n'a été touché par aucune maladie. Comment se fait-il qu'aujourd'hui elle présente un tel virus ?» s'interroge un des citoyens qui, face aux caméras de chaînes privées, continue à boire de cette source avant qu'elle ne soit condamnée à jamais.

Conseil du gouvernement

Le chef du cabinet du wali de Blida, Aït Ahmed Tahar, a tenu à rassurer quant à la potabilité de l'eau des robinets. Il a affirmé que les analyses se poursuivent au niveau de l'Institut Pasteur afin de connaître l'origine de cette épidémie, assurant que le réseau AEP est salubre et ne compte aucun microbe lié à l'épidémie de choléra.

Il s'est également appuyé sur les analyses faites par l'Algérienne des eaux (ADE) et la direction des ressources en eau qui ont tous confirmé la potabilité du réseau AEP. Malgré ces assurances, dans la wilaya de la ville des Roses, la crainte est intacte ; les Blidéens affirment avoir toujours souffert de pénuries et d'insalubrité de l'eau du robinet.

Au moment où la panique ne cesse de monter, notamment sous l'effet des rumeurs véhiculées par les réseaux sociaux, aucun des ministres concernés par cette situation, à savoir celui de la Santé, de l'Intérieur et des Collectivités locales ainsi que celui des Ressources en eau, n'a daigné s'adresser à la population.

Pire, entre les différents canaux d'information, pourtant officiels, il y a une grande contradiction. Dernier exemple : en quelques heures, le ministère

annonce la présence d'un seul cas de choléra dans la wilaya de Médéa. Cité par l'APS, le Directeur de la santé (DSP) de cette wilaya, Mohamed Cheggouri, nie catégoriquement la présence d'un quelconque foyer de choléra à travers le territoire de sa wilaya.

Selon la même source, les uniques cas reçus par l'hôpital de Tablat, au nord-est de Médéa, sont un enfant de 4 ans qui a rendu visite à sa famille dans la wilaya de Blida, admis aujourd'hui à l'EPH d'El Kattar, et un couple venant de la wilaya de Bouira.

Au moment où la population attend des assurances et des informations viables, qui ne seraient pas démenties quelques heures plus tard, les responsables des différents secteurs et départements concernés devront rendre des comptes au chef du gouvernement. Selon TSA-Algérie, le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, devrait réunir aujourd'hui un Conseil du gouvernement. A l'ordre du jour : la situation de l'épidémie du choléra et le projet de la loi de finances 2019.

ISMA BERSALI

Liberté, 26.08.2018, PRISE EN CHARGE DE LA QUESTION MIGRATOIRE, Benhabyles appelle à la mobilisation internationale,

La présidente du Croissant-Rouge algérien (CRA), Saïda Benhabyles, a appelé, hier, à la mobilisation des organisations internationales et régionales afin d'entreprendre des actions communes pour la prise en charge de la question migratoire en vue d'éviter les tragédies humanitaires. S'exprimant en marge d'une cérémonie de remise d'un don octroyé par la Chine au CRA, la présidente du Croissant-Rouge algérien a indiqué que cette proposition avait été déjà faite au président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Peter Maurer, lors de sa visite en Algérie en 2015, afin de "sensibiliser les principales organisations humanitaires internationales et régionales pour entreprendre des actions communes afin d'éviter des tragédies humanitaires engendrées par des interventions militaires étrangères". "Nous ne pouvons pas rester les bras croisés et dans l'expectative face aux drames et aux conséquences des interventions militaires des puissances dans certaines régions. Si nous étions déjà mobilisés et bien organisés, il n'y aurait pas eu aujourd'hui cette crise migratoire que nous n'avons jamais connue auparavant", a tenu à souligner Mme Benhabyles, dénonçant les derniers rapports des ONG traitant de la politique de l'Algérie à l'égard des migrants séjournant sur son territoire. "Nous défions toutes ces ONG qui nous critiquent de nous citer un autre pays qui traite les migrants mieux que le nôtre", a

t-elle lancé tout en rappelant que "les autorités algériennes avaient mobilisé tous les services de santé et les structures d'accueil pour une prise en charge des migrants dans de meilleures conditions". Ainsi, la présidente du CRA a invité les ONG à "accuser et à incriminer plutôt les parties qui avaient été à l'origine de cette tragédie humaine". Mme Benhabyles a souligné dans ce sillage que "l'Algérie fait face, aujourd'hui, à la crise migratoire engendrée par l'intervention de l'Otan en Libye", dénonçant "toutes ces allégations infondées quant à de mauvais traitements qu'Alger infligerait aux migrants, particulièrement lors des opérations de rapatriement".

R. N

Liberté, MESSAOUD BABADJI, UNIVERSITAIRE ET MILITANT DE LA LADDH, “La peine capitale n’est pas dissuasive”,

Dans cet entretien, Messaoud Babadji, universitaire en droit et militant de la Laddh, n’est pas resté insensible à l’horreur suscitée par le viol et l’assassinat de la petite Salsabil, et tout autant à la douleur de la famille. Mais dans le débat entre pro et anti-peine de mort, nous l’avons interrogé avant tout sur les arguments, généralement confrontés entre ces deux visions et ces deux “camps”, alors que celui-ci s’est toujours prononcé contre la peine de mort.

Liberté : Sur quelle notion est basée la peine de mort ?

Messaoud Babadji : La peine de mort est une sanction qui nous vient du passé, mis à part les arguments religieux, elle trouve son origine dans le code Hammurabi qui est la première loi de l’humanité, adoptée en 1750 avant J-C, dans la Mésopotamie, c'est-à-dire l’Irak actuel. C’est ce qu’on appelle la loi du talion, “œil pour œil, dent pour dent”, donc la peine de mort exprime un désir de vengeance. Dans ce sens la peine de mort exprime beaucoup plus des sentiments, comme on le voit face à des infanticides, c’est une réaction du cœur parce que l’on considère qu’un enfant est innocent, mais un crime, quel qu’il soit, reste un crime et il ne peut y avoir de peine de mort que pour quelques crimes.

Justement, pour les partisans de la peine de mort, celle-ci serait dissuasive...

Ce n’est pas vrai, elle ne l’est pas, elle existe depuis plus de trois mille ans et le crime continue. Dire que cela va empêcher les autres crimes cela n’a aucune base, regardons les statistiques dans les pays qui ont aboli la peine de mort et qui sont en majorité des pays développés, est-ce que cela a été suivi d’une augmentation des crimes ? Pas du tout, de même les pays qui continuent à l’appliquer, est-ce qu’ils ont vu les crimes diminuer ? Non, voyez aux États-Unis par exemple.

La peine de mort n’est-elle pas aussi la question sur la manière dont est rendue la justice ?

Oui, il faut aussi penser à quelque chose de plus grave dans ce débat, car la justice est rendue par les hommes et l’erreur est humaine...Supposons qu’une personne a été injustement condamnée à mort et exécutée, comment dans ce cas réparer cette erreur judiciaire. C’est arrivé souvent dans biens des pays. Par contre, si on condamne le meurtrier à la prison à vie et qu’on se rend compte

qu'il y a eu une erreur, cela permet de rectifier au moins le jugement. Imaginons que sur 100 criminels exécutés un seul soit innocent, c'est toute la société qui devient criminelle. La peine de mort n'est nullement une sanction civilisée. Dans les pays nordiques qui ont attaqué le crime en amont, c'est-à-dire dans les causes, la criminalité a baissé et ce sont justement des pays qui ont aboli la peine de mort depuis bien longtemps.

Aujourd'hui, pensez-vous qu'il faille rester sur ce moratoire ?

Depuis 1995, l'Algérie a suspendu les exécutions, c'est un très bon pas et j'espère que mon pays va franchir le dernier pas : l'abolition. Cela sera un honneur pour l'Algérie d'être le premier pays dans l'espace arabo-islamique à le faire. Je sais que pour beaucoup de gens et depuis l'assassinat de la petite Salsabil à Oran, les gens réclament la peine de mort. Je comprends que c'est une réaction du cœur, mais il est plus sévère de condamner à vie un homme. La peine de mort c'est un quart d'heure, la prison à vie c'est pour toujours.

Par LOUKIL D

Liberté, 26.08.2018, APPLICATION DE LA PEINE DE MORT, Le débat relancé après chaque infanticide,



Des juristes et militants des droits de l'Homme estiment que la peine de mort n'est pas une sanction moderne et les statistiques montrent qu'elle n'est pas dissuasive.

La question de la peine de mort et du moratoire adopté depuis 1993 en Algérie revient de manière cyclique, dans des débats qui partagent la société, entre partisans et opposant à la peine de mort. Derrière cette question, un torrent d'émotion envahit la société à chaque infanticide, à chaque crime abject à caractère sexuel contre des enfants mineurs, amenant des appels et des campagnes, notamment sur les réseaux sociaux pour le rétablissement de la peine capitale.

La dernière affaire en date, survenue à Oran le 18 août avec le viol et l'assassinat de la petite Salsabil, 8 ans à peine, par un voisin de 18 ans, n'a pas dérogé à la règle. Quelques jours à peine après la découverte du corps de la petite fille, des citoyens, des pères de famille ont organisé un rassemblement au centre-ville d'Oran. Beaucoup brandissaient des portraits, qui d'un fils, qui d'une fille, arrachés à la vie de manière brutale et choquante. Dans la bouche de ces parents éplorés, la seule phrase qui revenait était : "Pour la peine de mort." Un homme avait expliqué qu'il attendait que justice soit rendue, soit la peine de mort pour l'assassin de son fils, condamné à une peine de prison ferme. La prison pour lui n'est pas justice et le sentiment qui domine c'est ce besoin de vengeance : soit la peine capitale. Un père de famille nous explique que pour lui "ces monstres (les violeurs et assassins d'enfants notamment, ndlr) ne peuvent et n'ont pas le droit de vivre, il faut les tuer, c'est tout ce qu'ils méritent, la société sera débarrassée d'eux et ils ne recommenceront pas et les autres auront ainsi peur". D'autres considèrent, d'un point de vue de la morale, que la peine de mort est juste et ne peut être que le châtement mérité pour toute vie enlevée.

Pour autant, les pouvoirs publics n'ont pas osé relancer un tel débat de savoir s'il fallait revoir le moratoire sur la peine de mort, car la dimension politique, la question de la justice, de son indépendance seront au cœur dudit débat. Plus près de nous, si certains hommes politiques ont, dans la foulée, fait savoir qu'ils étaient pour l'application de la peine de mort pour certains crimes, à l'image du SG du RND, des juristes et militants des droits de l'Homme (voir entretien ci-dessous) estiment que la peine de mort n'est pas une sanction moderne et les statistiques montrent qu'elle n'est pas dissuasive. Dès lors, pour d'autres, la question de la nécessité d'adopter une législation permettant la création de fichiers des délinquants sexuels est d'abord l'urgence, comme réponse face à ces crimes et infanticides.

D. LOUKIL